

Monsieur le Préfet du Morbihan,

Vous n'êtes sûrement pas sans savoir que depuis le 20 octobre 2008, la société Technosol procède à des forages sur les terrains GDE à Plouray. La DRIRE n'ayant toujours pas délivré de récépissé de validation du dossier soumis par cette société, ces travaux sont effectués dans la plus totale illégalité comme si le permis de forage était acquis d'avance.

Il devient de plus en plus courant de constater les accointances entre certaines multinationales (AREVA, LAFARGE, etc ...) et l'État de droit qu'est censée être la République Française.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, la fédération du Morbihan de l'Union Démocratique Bretonne vous demande de mettre un terme à ces forages. Outre le fait qu'il s'agisse du devoir de l'Etat, ces forages destinés à l'enfouissement de déchets industriels constituent une menace supplémentaire de pollution des sols et notamment de la nappe phréatique utilisée pour l'eau potable.

En espérant voir les services de l'État faire le nécessaire dans les plus brefs délais, nous vous prions, Monsieur le Préfet, de croire à l'expression de notre considération.

Pour la fédération udb du Morbihan, Le responsable, Gaël Briand. ■

Depuis le 20 octobre 2008 la société **Technosol** procède illégalement à des forages sur les terrains de GDE sur la commune de Plouray. La DRIRE n'a toujours pas délivré de récépissé en validation du dossier soumis par cette société. Cela fait 25 jours que le personnel de Technosol poursuit son travail dans le mépris le plus total des lois de l'État français.

**Qu'attendent monsieur le Procureur et monsieur le Préfet du département du Morbihan pour faire respecter les lois de la République sur le territoire de la commune de Plouray ?** Quand des ouvriers ou des paysans occupent illégalement une usine ou un lieu quelconque, les forces de l'ordre sont envoyées rapidement pour les déloger. Certaines grosses multinationales auraient-elles plus de droit que les Bretons du Centre-Bretagne qui s'opposent légalement à ce projet de centre d'enfouissement de déchets industriels ?

L'UDB Kreiz Breizh dénonce ce laxisme des autorités et demande l'intervention immédiate des services de l'État pour faire cesser ces forages illégaux, et assurer le respect de l'État de droit dans le Kreiz Breizh.

**Qu'attend également monsieur Michel Morvant, en sa qualité de maire, pour demander aux représentants de l'État de faire cesser immédiatement les travaux de la société Technosol ?** Ces forages illégaux sont des infractions qui relèvent du code pénal. Monsieur le maire, il est de votre devoir et de votre compétence de mettre fin à ces délits écologiques qui se déroulent en toute impunité, depuis près d'un mois, sur le territoire de votre commune.

Pour l'UDB Kreiz Breizh : Herve Ar Gall ■

## Mégadécharge de Plouray Les forages illégaux enfin interdits !

Le groupe GDE travaille depuis plusieurs années à implanter un centre d'enfouissement de déchets industriels sur la commune de Plouray, dans le centre Bretagne<sup>1</sup>. Une démarche menée dans la plus grande discrétion, à l'insu de la population et aussi de la municipalité, au dire du maire, Michel Morvant. GDE a aussi un projet à Guéméné-Penfao.

### Des forages clandestins...

Depuis la découverte fortuite du dossier, le 5 mai 2008, la population de Plouray et du centre Bretagne se mobilise régulièrement autour de l'association NPCB (Nature et patrimoine en centre Bretagne) pour dénoncer l'absurdité et la dangerosité de ce projet. Mais GDE ne se laisse pas impres-

Ecure-Trafigura dont le dirigeant Claude Dauphin a été emprisonné en Côte d'Ivoire, dans l'affaire des déchets hautement toxiques que cette multinationale y avait envoyés à bord du bateau *Probo-Koala*, en août 2006. M. Dauphin a racheté sa liberté en payant 152 millions d'euro pour l'abandon des poursuites. Pourtant, 16 personnes sont mortes empoisonnées et des milliers d'autres ont été intoxiquées à la suite de ces agissements odieux. De tout récents renseignements font état de la découverte près de Falaise (14) d'un site clandestin d'enfouissement de 40 000 tonnes de résidus de broyage automobile en provenance de GDE ! Comment faire confiance à cette société ?



Mobilisation le 14 juin 2008.

Gourin à Quimperlé. Il est impensable d'accepter la construction d'une mégadécharge sur ce site qui est un des châteaux d'eau de la Bretagne ! Les risques de pollution des eaux par ruissellement et infiltration sont beaucoup trop importants.

Michel Morvant, en bon politicien de métier, pratique l'attentisme : il ne prend position que quand la pression est devenue trop forte. Il ne faut en attendre aucune initiative spontanée pour contrer GDE. Mais la mobilisation s'organise : de nombreuses communes proches ont voté une délibération contre le projet.

### Une lutte nécessaire et légitime !

GDE possède les terrains, mais le droit de propriété ne doit-il pas être remis en cause quand le bien commun est menacé ? Qu'attendent les autorités, c'est-à-dire le procureur et le préfet du Morbihan, pour faire respecter les lois de la République sur le territoire de Plouray ? Il aura fallu l'arrêté, laborieux à venir, du maire, pour faire cesser une voie de fait scandaleuse. Nous savons maintenant que, pour contrer efficacement les méthodes de voyou de GDE, une grande mobilisation de la population du centre Bretagne et de ses élus sera nécessaire. La lutte récente pour le maintien de l'hôpital de Carhaix nous a montré la voie à suivre : soyons prêts à répondre aux appels de l'association NPCB, de la population de Plouray et du Kreiz Breizh ! Cette lutte est légitime.

Herve ar Gall



Forage illégal sur le site.

sionner et continue tranquillement ses menées sourdes. Comble du culot : le 20 octobre 2008, des ouvriers de l'entreprise Technosol sont arrivés sur le site avec du matériel de forage ! Deux foreuses sont restées plus d'un mois en activité, en toute illégalité, car GDE n'a pas déclaré ces travaux ni demandé les autorisations requises. Chaque jour, de nombreux carottages du sous-sol ont été réalisés à plus de 50 m de profondeur. Devant le tollé, Michel Morvant a fini par porter plainte à la gendarmerie du Faouët le vendredi 31 octobre. À la suite de l'occupation pacifique de la mairie, il s'est enfin décidé à prendre un arrêté municipal d'interdiction des forages.

### Un patron voyou...

GDE - Groupe Dauphin Environnement - appartient au groupe GDE-

Dans les documents dévoilés récemment par GDE,

on apprend que « le contexte géologique et hydrologique du site est favorable à l'implantation du projet et [que] l'accès au site se fera par des voies larges (...) La départementale 790 sera aménagée pour la circulation des camions en concertation avec les services de l'équipement du conseil général. » Comment cette société peut-elle diffuser de tels écrits tant que les analyses des forages illégaux n'ont pas été réalisées et que le conseil général du Morbihan ne s'est pas prononcé sur d'éventuels travaux à effectuer sur la départementale 790 ? Aurait-elle reçu des assurances ?

### Un maire attentiste...

Le terrain concerné est situé sur une zone humide, réservoir d'eau de l'Ellé qui alimente de nombreuses villes, de

1. Voir PB n° 536, septembre 2008.